

# Alternatives économiques mai 1987

## RÉFLEXION

### REVENU ET EMPLOI : Un divorce nécessaire

### La quantité de travail nécessaire à la société diminue. Comment la partager et, donc, comment partager les revenus pour ne développer ni le chômage ni la pauvreté

EN l'espace de trente ans, l'économie qui sert de référence au reste de l'Europe, celle de la RFA, a multiplié par 3,02 le volume de son P.I.B. marchand<sup>1</sup>. Pourtant, le nombre total des heures travaillées a été inférieur de 27 %, en 1985, à son niveau de 1955. D'après les données actuelles, il sera, dans quinze à vingt ans, inférieur de 30 à 40 % à son niveau actuel. La question qui se pose est : comment faut-il répartir une aussi formidable économie d'heures de travail ?

Deux possibilités extrêmes s'offrent :

1 — La norme du travail professionnel à plein temps, toute l'année et toute la vie durant, est maintenue. Conséquence : les salariés assurés d'un emploi stable et à plein temps tendent à devenir une minorité disposant de privilèges importants : revenus relativement élevés, protection syndicale, accords d'entreprise, positions de pouvoir, formation et évolution professionnelles continues, etc. A côté de cette minorité, le nombre des exclus et des citoyens de second ordre ne cesse de croître : chômeurs, intérimaires, saisonniers, serviteurs de tous genres offrent de petits services personnels aux citoyens solvables. Sans qualification reconnue, ni possibilité d'évolution professionnelle, ni protection syndicale, ces citoyens de second ordre, voués aux tâches les moins gratifiantes, sont aussi des exclus des positions de pouvoir et des procédures de décision.

Il y a donc coupure en deux (« dualisation ») de l'économie et de la société. Le droit à un revenu social indépendant du travail peut atténuer certaines conséquences de cette segmentation, sans toutefois enrayer, puis inverser le processus de « dualisation ». Dans la mesure où celle-ci est déjà trop avancée pour pouvoir être supprimée rapidement, un minimum social garanti peut paraître indispensable, en tant qu'impératif simplement humanitaire, indépendamment de toute option politique. L'impératif humanitaire ne doit toutefois pas servir d'alibi pour ignorer les questions politiques, de société, qui sont ici en jeu : le minimum garanti doit-il servir à rendre plus supportable un processus de segmentation et d'exclusion sociale accepté comme inévitable, voire

---

<sup>1</sup> Valeur de tout ce qui a été produit en un an à l'aide d'un travail rémunéré, exception faite des administrations et assimilées.

comme nécessaire, à l'économie ? Ou doit-il n'être qu'un palliatif temporaire en attendant que des politiques de redistribution du travail portent leurs fruits ? La présente révolution technique doit-elle être envisagée sous le seul angle des contraintes nouvelles qu'elle impose à la vie sociale ? Ou doit-elle servir de base à la conquête de nouveaux espaces de liberté individuelle et collective ? Dans ce cas, c'est sur l'élimination des causes de la dualisation que doit se concentrer l'action politique, et non sur la seule atténuation de ses conséquences.

Or les formules envisagées jusqu'ici sont sans effet sur ces causes : la multiplication des « TUC », des services aux personnes et des « petits boulots » prolonge la coupure de la société : d'un côté, des emplois ayant une rationalité économique, offrant des possibilités d'évolution professionnelle ; de l'autre, des emplois sans rationalité économique, tributaires du surplus économique produit par ailleurs, donc subalternes par rapport à la logique et au pouvoir des décideurs économiques. De plus, la multiplication des « TUC » et des services aux personnes suppose premièrement que le temps continuera de manquer aux actifs «normaux» pour assumer eux-mêmes une part croissante des tâches en question ; et deuxièmement que beaucoup de ces tâches ne seraient pas mieux remplies sur la base de la coopération volontaire et de l'entraide mutuelle, à l'échelle des communes, à mesure que le travail à finalité économique occupera une fraction décroissante du temps de chacun. Ce qui nous renvoie à la seconde branche de l'alternative.

2 — La durée du travail est réduite pour tous et pour toutes, progressivement et de manière programmée, sans réduction du revenu réel. La durée du travail devra être ramenée à environ 1000 heures par an d'ici quinze à vingt ans pour que tout le monde puisse gagner sa vie en travaillant. Conséquences : les emplois qualifiés, comportant responsabilités et possibilités d'évolution, deviendront accessibles à des couches beaucoup plus larges. Les rapports hiérarchiques auront tendance à disparaître. Tout le monde disposera du temps nécessaire pour acquérir des connaissances et compétences plus larges, professionnelles ou non, et pour développer ses activités et relations non économiques. La qualité de la vie pourra augmenter sans diminution du niveau de vie.

La mise en œuvre de ce type de solution pose des problèmes plus complexes que le minimum social garanti aux chômeurs. Elle se situe cependant dans le prolongement d'une tendance à l'œuvre depuis le début du siècle : les revenus réels augmentent, bien que la durée du travail diminue, tout simplement parce qu'une production croissante est réalisée avec des quantités décroissantes de travail. Un « saut qualitatif » se produit toutefois lorsque la durée du travail devient égale ou inférieure à 30 heures par semaine (objectif syndical officiel de la CGIL en Italie et

de l'IG-Metall en Allemagne fédérale) : le travail rémunéré cesse alors d'être une occupation continue pour devenir intermittente. Ce caractère intermittent est considéré comme une anomalie dans les formules de minimum social garanti : on n'a droit qu'à un subside minimal durant les intermittences de l'emploi, d'autant plus importantes qu'elles sont concentrées (sous forme de chômage) sur une partie seulement de la population. La réduction généralisée de la durée du travail, en revanche, tend à rendre celui-ci intermittent pour tout le monde, le plein salaire continuant d'être versé pendant les intermittences.

Dès à présent, les 30 heures hebdomadaires en trois jours ou les 20 à 24 heures en deux jours (samedi et dimanche) donnent droit au même salaire qu'un plein temps. A la place de la semaine de 30 heures, la plupart des grands groupes industriels japonais viennent d'introduire une semaine de congé par mois, payée à 70 %. A mesure qu'on approche d'une moyenne de 1000 heures par an, des formules beaucoup plus souples encore sont envisageables, faisant alterner les plages de travail avec des plages de non-travail couvrant plusieurs mois ou même une ou plusieurs années, sans que le plein revenu habituel cesse d'être garanti.

Il suffit pour cela de définir la durée du travail donnant droit à un plein revenu à l'échelle du semestre, de l'année, du quinquennat. Il y a dix ans, l'économiste suédois Gunnar Adler-Karlson préconisait déjà la définition de la durée du travail à l'échelle de la vie entière (par exemple 20 000 à 30 000 heures qui donneraient droit, la vie durant, à un revenu normal, à condition que chaque période de non-travail n'excède pas un certain nombre d'années). La définition de la durée du travail à l'échelle de la vie, mais aussi du quinquennat ou même de l'année, doit permettre à chacun(e) d'interrompre ou de réduire très fortement son activité professionnelle pendant un ou plusieurs trimestres, une ou plusieurs années, sans perdre son plein revenu habituel.

L'objection selon laquelle un travail intermittent est incompatible avec un haut niveau de qualification, de responsabilité et de créativité n'est pas pertinente. C'est au contraire dans les centres de recherche, les universités et les entreprises de pointe que l'année sabbatique, les congrès internationaux, les centres d'intérêt sans rapport direct avec le travail professionnel, sont considérés comme des conditions de la créativité. On peut se reporter à ce sujet aux témoignages de deux PDG, Pierre Netter et Bernard de Villeméjane<sup>2</sup>, ainsi qu'au récent ouvrage de Bruno Lussato<sup>3</sup>.

Du point de vue politique et stratégique, la différence entre les deux approches est fondamentale :

---

<sup>2</sup> Dans Florian Rochat, u La saga du boulot. Les Français racontent comment ils gagnent et vivent leur vie. » (Ed. Favre, 1986, p.390 à 403).

<sup>3</sup> Bruno Lussato, n Bouillon de culture n (Ed. Robert Laffont)

— Le minimum social garanti est un revenu octroyé par l'Etat, financé par des prélèvements fiscaux sur les revenus directs. Le seul acteur de cette politique est l'Etat qui aura tendance à assortir le droit au minimum social de toutes sortes de conditions (pouvant aller jusqu'à la surveillance ou auto-surveillance du civisme et du loyalisme politique des ayants-droits) afin de ne pas paraître favoriser le parasitisme et la paresse. Le droit à un revenu déconnecté de tout travail ne correspond pas à l'intérêt commun de la population active et virtuelle. Ses bénéficiaires demeurent à la merci d'une révolte fiscale ou de changements politiques.

— Dans la garantie d'un revenu régulier pour un travail de plus en plus intermittent, en revanche, droit au revenu et droit, voire obligation, de travailler sont indissolublement liés. Le revenu garanti est un revenu gagné qui, même lorsque la durée du travail tombe à 20 000 ou 30 000 heures par vie, représente la part de richesses à laquelle chacun(e) a droit en raison de sa participation au processus social de production. Une politique de réduction par paliers de la durée du travail, assortie d'une garantie de revenu, peut donc être portée par une alliance entre le mouvement ouvrier, les travailleurs marginalisés, les chômeurs et les nouveaux mouvements sociaux (celui des femmes, en particulier). Elle ne rompt pas avec la logique traditionnelle de la lutte syndicale pour le paiement intégral des jours fériés, des congés annuels, des stages de formation, des congés maladie, etc — c'est-à-dire de périodes de non-travail — et se trouve préfigurée dans certaines conventions collectives.

— Le minimum social garanti risque de servir de prétexte à une discrimination encore plus forte à l'encontre des femmes. Le droit au plein revenu pour un travail de durée de plus en plus faible ne présente pas cet inconvénient. Il rend possible, au contraire, un partage équitable de toutes les tâches, ménagères autant que professionnelles, entre la femme et l'homme.

Des libertaires reprochent à cette formule de lier le droit au revenu à l'obligation de travailler, fût-ce peu et de façon intermittente, et y dénoncent une «contrainte au travail». En fait, cette contrainte est allégée par une politique de réduction de la durée du travail. L'obligation de travailler en échange de la garantie de revenu n'est pas supprimée pour autant. Elle ne doit pas l'être. La nécessité du travail est inhérente à toute société. Les rapports sociaux sont structurés par la manière dont le travail nécessaire est réparti. L'obligation de travailler en échange d'un revenu est le principal mode d'intégration sociale dans les sociétés actuelles ; la supprimer revient à affirmer que la société compte des surnuméraires, des gens dont il vaut mieux se passer et se désintéresser, pourvu qu'ils se tiennent tranquilles. De plus, le droit de chacun à sa part de travail nécessaire ne deviendra effectif que s'il est l'envers d'une

obligation, c'est-à-dire si la société est tenue, en vertu de ses propres principes, à s'organiser de manière que chacun(e) puisse remplir son obligation envers elle.

Une politique de réduction programmée, par paliers, de la durée du travail exige un ensemble de politiques d'accompagnement et de transition, en particulier : une refonte du système d'éducation et de formation ; l'élaboration de programmes pluriannuels de productivité dans les différentes branches, dont les objectifs seront liés dans les conventions collectives et les accords d'entreprise à des objectifs de réduction de la durée du travail, de formation, d'embauche ou de compression du personnel ; une politique incitative aux transferts de main d'œuvre des activités où la productivité croît rapidement vers les autres, etc. L'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques suppose une extension des compétences syndicales et une planification bureaucratique telle qu'elle le fut aux Etats-Unis pendant la guerre, en France durant les années cinquante et soixante ou au Japon depuis trente-cinq ans.

Pour le financement de la réduction programmée de la durée du travail sans perte de revenu, il convient de distinguer une phase de transition et un régime de croisière. Le régime de croisière sera atteint lorsque le chômage existant aura été en bonne partie résorbé. Les objectifs en matière d'abaissement de la durée du travail, liés aux objectifs de productivité, ont alors pour but d'assurer à tout le monde la possibilité de travailler. Il est cependant impossible d'attendre des entreprises qu'à chaque abaissement de la durée du travail, elles augmentent les rémunérations horaires pour, au moins, maintenir le pouvoir d'achat. Entre autres effets pervers, cela entraînerait une augmentation exorbitante du prix relatif des productions et services à forte intensité de travail. La garantie du pouvoir d'achat devra donc provenir de ce que Guy Aznar appelle « le deuxième chèque » : les entreprises paient les heures travaillées et, pour le reste, un complément (qui pourra devenir la source de revenu principale) est versée par une Caisse sociale alimentée par la fiscalité indirecte (TVA très différenciée et taxes spécifiques frappant en priorité des produits dont l'automatisation tend à abaisser fortement le prix relatif).

Pour la phase de transition, en revanche, la résorption du chômage existant ne peut être obtenue que si les réductions de la durée du travail, opérées en vue d'une meilleure répartition du travail, ne s'accompagnent pas d'une compensation salariale intégrale. Cette baisse transitoire, et de préférence différenciée, des revenus directs a toutefois un tout autre sens que celle qui, en fin de compte, sera exigée pour le financement du minimum social garanti : elle s'inscrit dans une perspective, dans un projet de société, tandis que le minimum social atténue seulement les effets d'un processus non maîtrisé et n'empêche ni la coupure en deux de

la société, ni la décomposition du tissu social et le renforcement de l'administration centrale.

Ce qui manque aux formules palliatives à court et moyen terme, c'est précisément la capacité d'orienter la mutation en cours vers des buts qui lui donnent un sens et en expriment les potentialités libératrices : l'expansion du champ de la souveraineté individuelle, du projet de vie d'une part ; l'expansion, d'autre part, de la souveraineté collective et du domaine public par l'auto-organisation coopérative, non marchande, non formalisée des tâches dont la monétarisation ou l'étatisation ne favorisent pas l'accomplissement. C'est par un projet culturel et de société seulement que la gauche peut se distinguer fondamentalement de la droite.

André GORZ